



## HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN POLYNESIE FRANÇAISE

*Cabinet*  
*Bureau de la communication Interministérielle*

Papeete, le 07 mai 2015

### **INFORMATION MEDIAS**

#### **Conseil pour les anciens combattants et victimes de guerre**

M. Lionel Beffre, Haut-commissaire de la République a présidé ce jeudi 7 mai 2015 le conseil de l'année 2015 pour les anciens combattants et victimes de guerre et la mémoire de la Nation et de ses commissions afférentes en Polynésie.

Ce conseil réunit durant le premier semestre, tous les acteurs du monde combattant, qu'ils soient institutionnels ou associatifs.

Conseil de cogestion associant le service de l'ONAC-PF, les forces armées et les associations combattantes et patriotiques, il est présidé par le Haut-commissaire et a pour principale mission d'œuvrer dans le domaine de la Mémoire de la Nation (cérémonies, porte-drapeaux, œuvre du Bleuet de France, politique de mémoire au niveau local) ainsi que de la solidarité au profit des ressortissants de l'ONAC (aides et secours).

Les ressortissants de l'ONAC sont les anciens combattants titulaires de la carte du combattant, les invalides pensionnés de guerre, les veuves pensionnées ou qui auraient bénéficié d'une pension militaire, les veuves de titulaires de la carte du combattant, les veuves de bénéficiaires du Code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre, les prisonniers de guerre, les titulaires du titre de reconnaissance de la nation, les prisonniers du Viet Minh, les victimes de la captivité en Algérie, les ascendants de militaires ou civils morts pour la France, les pupilles de la Nation ainsi que les fils de Harkis et les victimes civiles d'attentat.

Depuis février 2008, le service de l'ONAC-PF, tout comme celui de Nouvelle Calédonie a été fusionné avec l'ONAC national.

M. Philippe LEYDET directeur du service a pour mission de mettre en œuvre la politique nationale envers le monde combattant du Fenua et d'harmoniser le service de Polynésie française avec ceux des 101 autres départements et collectivités d'outre-mer, tout en tenant compte des spécificités du Pays.

Après avoir respecté une minute de silence pour les combats de Dien Bien Phu et les 23 anciens combattants décédés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 au Fenua, M. le haut-commissaire a rappelé l'importance des actions mémorielles du monde combattant en ces années de centenaire du premier conflit mondial et des 70 ans de la fin du second. Il a remercié l'ensemble des associations et partenaires contribuant à la réussite de ceux-ci avant de laisser la parole à M. Leydet pour présenter l'ordre du jour et animer le conseil.

Après avoir rappelé les missions du conseil et annoncé son renouvellement en 2016, ce dernier a présenté successivement le rapport du Contrôle général des armées du 18 juin 2014 (CGA Jean

#### **Contact Presse**

[communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr](mailto:communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr)  
[www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr](http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr)

## HAUT-COMMISSARIAT DE LA REPUBLIQUE EN POLYNESIE FRANÇAISE

TENNERONI), le contrat d'objectifs et de performances de l'ONACVG pour la période 2014 – 2018, les bilans de l'année écoulée, les objectifs 2015 attendus par la D.G. de l'ONAC.

Le conseil a ensuite procédé à la désignation des anciens combattants du Fenua devant se rendre à la cérémonie du 14 juillet 2015 à Paris.

La réunion du conseil s'est clôturée par la remise de six cartes du combattant au titre des opérations extérieures.

Responsable de la mise en œuvre de la politique nationale envers le monde combattant du Fenua, M. Philippe LEYDET informe toutes les personnes potentiellement ressortissantes de l'ONAC de l'importance qu'il y a de s'assurer qu'ils ou qu'elles sont bien inscrites auprès du Service des anciens combattants et victimes de guerre de Polynésie française (**40 42 03 24 ; email : onac-vg@mail.pf**).

En effet, alors que les problèmes sociaux et médicaux, sont croissants et que l'on assiste au vieillissement de notre population, ils ou elles pourraient éventuellement bénéficier en temps utile, de l'aide sous toutes ses formes, apportée par l'Etat aux familles les plus démunies de ceux qui ont généreusement assumé leur devoir de citoyen envers la Patrie.

Ces aides, lorsqu'elles s'avèrent possibles, sont attribuées dans un strict respect des règles (niveau des ressources et selon la vocation des aides)..."

Enfin, suite aux nouvelles conditions d'attribution de la carte du combattant, il invite tous les anciens des opérations extérieures qui ont effectué 120 jours en OPEX à venir au service afin de déposer leur carte d'ancien combattant.

### **Droits de la carte du combattant :**

- retraite du combattant,
- avantages procurés par l'ONAC-VG liés à la qualité de combattant (dont l'accueil en établissement d'hébergement, en maison de retraite et les aides financières),
- port de la croix du combattant,
- souscription d'une rente mutualiste majorée par l'État,
- attribution à compter de 75 ans d'une demi-part supplémentaire de quotient familial pour le calcul de l'impôt sur le revenu (sous certaines conditions),
- drapeau tricolore sur le cercueil.
- au Fenua dispense du tiers payant (pour l'ancien combattant, son épouse et ses enfants) dans les hôpitaux sous certaines conditions.

**Contact Presse**

[communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr](mailto:communication@polynesie-francaise.pref.gouv.fr)

[www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr](http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr)